

Image not found or type unknown



Signature d'une offre d'achat maison

Par **vilain**, le **20/04/2011** à **14:55**

Bonjour, rn nous avons fait une offre d'achat de maison acceptée par le vendeur et signée par les par les deux parties mais après enquête il s'est avéré qu'il y avait beaucoup de nuisances sonore éludées par le vendeur peut 'on annulé l'achat bien à vous

Par **andré**, le **20/04/2011** à **15:01**

BJR s'il ne s'agit que d'une offre ce n'est pas important par contre si vous avez signé un compromis de vente vous êtes engagés cependant vous avez sept jours de délai de réflexion pour annuler après c'est trop tard